



Distr.: générale
14 décembre 2010



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Français
Original : anglais

**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 21-24 février 2011
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Coordination et coopération au sein du système des
Nations Unies dans le domaine de l'environnement**

**Amélioration de la coordination au sein du système
des Nations Unies, y compris le Groupe de gestion
de l'environnement**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Comme suite à la décision SS.XI/3, le présent rapport fournit des informations et propose un certain nombre de mesures concernant les décisions adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa onzième session extraordinaire sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris du rôle du Groupe de gestion de l'environnement. Le Conseil encourage le Groupe à poursuivre sa coopération de vaste portée, notamment en travaillant avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires.

On trouvera en annexe au présent document un rapport sur les travaux du Groupe en 2010 ainsi que les orientations sur les futurs travaux approuvées par les hauts fonctionnaires du Groupe à leur seizième réunion, qui s'est tenue en septembre 2010. Conformément à une décision adoptée par les hauts fonctionnaires à cette réunion, le rapport a été revu par les membres du Groupe. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être fournir des orientations sur les travaux que le Groupe pourrait entreprendre.

Le présent rapport rend également compte de la contribution du Groupe et du Secrétariat du PNUE aux travaux liés à la coopération interinstitutions dans le domaine de l'environnement sous la direction du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et de ses organes subsidiaires : le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

* UNEP/GC.26/1.

I. Mesure suggérée

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil d'administration,

Reconnaissant le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'amélioration de la coordination et de la collaboration au sein du système des Nations Unies pour mener à bien les activités de protection de l'environnement de façon plus cohérente,

Rappelant sa décision SS.XI/3 relative à l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris le Groupe de gestion de l'environnement,

Saluant les efforts du Directeur exécutif, notamment en sa qualité de Président du Groupe de gestion de l'environnement, ainsi que les efforts déployés par les membres de ce Groupe pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies,

Accueillant avec satisfaction le rapport d'activité préparé sous la direction des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement à leur seizième réunion et présenté par le Directeur exécutif,¹

Se félicitant des progrès accomplis par le Groupe au regard de la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les États membres à suivre le programme d'action en matière d'environnement,

Se félicitant en particulier de la contribution du Groupe à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique² et de sa décision de continuer à appuyer le programme sur la diversité biologique au sein du système des Nations Unies,

1. *Soutient* les efforts continus fournis par le Groupe en vue d'intégrer les considérations environnementales dans les activités menées aux niveaux des programmes, de la gestion et des opérations en étroite coopération avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires;

2. *Encourage* le Groupe à continuer de promouvoir une programmation cohérente des activités de protection de l'environnement au sein du système des Nations Unies, notamment en intégrant les préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels par le biais de mesures telles que :

a) La contribution au programme international sur la diversité biologique, notamment à l'application des décisions pertinentes de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;

b) La préparation de la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

c) La préparation de la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies concernant l'économie verte dans le cadre des activités préparatoires en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

3. *Encourage également* le Groupe à poursuivre son appui à la mise en œuvre de la stratégie pour la neutralité climatique de l'ONU et ses efforts en vue de favoriser la viabilité des politiques, des pratiques de gestion et des opérations dans le système des Nations Unies, notamment les pratiques d'achat responsables et l'utilisation de garanties environnementales et sociales;

4. *Prie* le Directeur exécutif, en qualité de Président du Groupe, de soumettre un rapport d'activité sur les travaux du Groupe au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire.

1 UNEP/GC.26/15, annexe I.

2 « Advancing the biodiversity agenda – a UN system-wide contribution to the biodiversity agenda », rapport du Groupe de gestion de l'environnement, disponible sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante : www.unemg.org.

II. Promotion et coordination des activités de protection de l'environnement dans le système des Nations Unies

2. La promotion et la coordination des activités de protection de l'environnement au sein du système des Nations Unies figurent parmi les principales fonctions assignées au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lors de sa création en 1972. La résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, qui porte création du PNUE et de ses quatre organes constitutifs, le Conseil d'administration (qui, depuis 2000, se réunit également en tant que Forum ministériel mondial sur l'environnement), le Secrétariat de l'environnement, le Fonds pour l'environnement et le Conseil de coordination pour l'environnement, auxquels on a assigné des fonctions et des responsabilités mutuellement complémentaires. Ainsi, le Conseil d'administration a pour fonction de fournir des directives générales aux organismes des Nations Unies; le Secrétariat assure la coordination des programmes et conseille les organismes intergouvernementaux; le Fonds pour l'environnement est utilisé pour financer les activités de protection de l'environnement au sein du système des Nations Unies et le Comité de coordination pour l'environnement encourage la coopération dans l'exécution des programmes des Nations Unies en matière d'environnement. Dans le cadre de la restructuration du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a décidé, dans la résolution 32/197 du 20 décembre 1977, de supprimer le Comité de coordination pour l'environnement ainsi que d'autres mécanismes interinstitutions portant sur un thème particulier, et d'assigner ses fonctions au Comité administratif de coordination, qui est le mécanisme de coordination interorganisations central sous la direction duquel fonctionnait le Comité de coordination. En juillet 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/242 qui appuie la création par le Secrétaire général d'un groupe de la gestion de l'environnement afin d'améliorer la coordination interorganisations dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Le mandat du Groupe a été approuvé par le Comité administratif de coordination en 2000.

3. Le Comité administratif de coordination est ensuite devenu le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui constitue le mécanisme de coordination interorganisations de plus haut niveau au sein du système des Nations Unies. Il est doté de trois comités subsidiaires : le Comité de haut niveau sur la gestion, qui se penche sur les questions d'administration et de gestion à l'échelle du système, le Comité de haut niveau sur les programmes, chargé de l'examen des questions de politique générale; et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui coordonne les activités opérationnelles pour le développement, en particulier au niveau national. Le Groupe de gestion de l'environnement n'est pas un organe subsidiaire du Conseil des chefs de secrétariat, mais est considéré comme un mécanisme de coordination au sein d'un vaste réseau d'organismes interorganisations souvent concernés, à différents degrés, par les questions d'environnement. Ce réseau comprend : le Comité exécutif pour la paix et la sécurité; le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation; le Comité permanent interorganisations qui implique les principaux partenaires d'organismes internes ou externes à l'ONU sur les questions humanitaires, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité entre les sexes, le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones coprésidé par le PNUE en 2010, le Groupe de la communication des Nations Unies et le Réseau interinstitutions sur le développement de la jeunesse.

4. Ce vaste réseau d'organismes de coordination interinstitutions comprend aussi le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Présidé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, il a pour objectif général d'améliorer la cohérence et de favoriser les démarches communes entre les départements, les bureaux, les Fonds, les programmes, les commissions régionales et les instituts de recherche participant aux travaux normatifs, analytiques et techniques dans le domaine économique et social. La structure du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a récemment été élargie (pour comprendre les membres des comités existants et les représentants de toutes les autres entités onusiennes concernées) de sorte à en faire le principal mécanisme de coordination interinstitutions qui sera utilisé par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en 2012, pour définir la vision commune des Nations Unies et les résultats attendus de la Conférence.

III. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et ses trois comités

5. Le PNUE participe activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et de ses trois comités, le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a réussi à promouvoir la

prise en compte des facteurs environnementaux, de leurs incidences et des solutions à y apporter dans l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle du système, d'approches stratégiques des questions de politique traitées par le Conseil. Le PNUE accueillera la prochaine session du Conseil, qui se tiendra les 1 et 2 avril 2011.

6. Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil supervise les mécanismes de coopération interinstitutions particuliers dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (ONU-Eau), de l'énergie (ONU-Énergie), des océans et du littoral (ONU-Océans), et des modes de consommation et de production durables. Ces mécanismes ont été établis en 2003, lorsque le Conseil a adopté une série de méthodes et de directives visant à guider les activités de suivi du Sommet mondial sur le développement durable au sein du système des Nations Unies. Le Département des affaires économiques et sociales assure les fonctions de secrétariat des mécanismes précités.

7. Sous la direction du Conseil, le PNUE a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Cadre d'action pour le changement climatique qui s'efforce d'assurer que les activités relatives aux changements climatiques à tous les niveaux du système des Nations Unies soient menées à bien de façon coordonnée et efficace. Il a un pouvoir de rassemblement dans des domaines clés, tels que le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, le renforcement des capacités, la promotion de la neutralité climatique des Nations Unies et la sensibilisation, et participe activement aux efforts dans d'autres domaines importants, notamment l'adaptation et le financement. Le PNUE est un membre essentiel du Groupe de travail spécial sur les changements climatiques placé sous l'autorité du Comité de haut niveau sur les programmes, qui coordonne ces efforts et appuie le Conseil des chefs de secrétariat lors des grandes conférences des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. En participant à la mise en œuvre des initiatives conjointes de crise mises en place par le Conseil des chefs de secrétariat, le PNUE a également contribué à l'intégration des aspects environnementaux dans les solutions proposées par le Conseil et le Comité de haut niveau sur les programmes pour faire face à la crise économique et financière. En particulier, le PNUE est l'organisme chef de file dans la mise en œuvre de l'initiative conjointe de crise relative à l'économie verte. En cette qualité, il a insisté sur l'importance d'orienter et de recentrer l'économie mondiale vers la croissance verte et la nécessité de sauvegarder l'intégrité des écosystèmes dans le cadre des travaux du Conseil et du Comité de haut niveau sur les programmes en vue d'une mondialisation plus juste, plus verte et plus durable. Ces travaux sont étroitement liés aux efforts fournis par le Conseil et le Comité de haut niveau sur les programmes pour assurer le suivi de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 2010, en ce qui concerne tout particulièrement la nécessité d'apporter un soutien ferme, bien coordonné, cohérent et efficace à l'échelle du système, à l'appui des efforts déployés en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les cinq années à venir.

9. À la deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat, le Conseil a approuvé la proposition du Secrétaire général visant à nommer le Directeur exécutif du PNUE à la présidence du Comité de haut niveau sur les programmes pour un mandat de deux ans à compter de 2011.

10. Le PNUE a participé activement aux activités de l'Équipe spéciale sur la viabilité écologique et le changement climatique du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui est coprésidée par le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et comprend 14 organismes de l'ONU. À ce jour, les travaux de l'Équipe incluent : un rapport sur les initiatives des équipes de pays des Nations Unies dans le domaine du changement climatique; deux documents d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'un relatif à l'intégration du concept de viabilité écologique dans les analyses par pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'autre portant sur l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans les analyses par pays et l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et un exercice de formation pour les formateurs visant à donner aux différents organismes du système des Nations Unies les compétences nécessaires pour utiliser les deux documents d'orientation.

11. Le PNUE dirige et préside un autre groupe spécial créé par le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui comprend une douzaine d'organismes de l'ONU et s'intéresse à la gestion des ressources naturelles dans les phases de transition. Ce groupe spécial fonctionne sous les auspices du Groupe de travail sur les problèmes de transition établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, qui fournit un appui aux équipes de pays travaillant dans les zones en situation post-conflit ou post-catastrophe.

12. En sa qualité de Président du Groupe de gestion de l'environnement, le Directeur exécutif a veillé à ce que le Groupe soit en contact avec le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois comités. Le Groupe a continué de jouer son rôle de suivi de la déclaration « Vers une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre » promulguée par le Conseil en octobre 2007, notamment en rendant compte de ses activités au Comité de haut niveau sur les programmes.

IV. Groupe de gestion de l'environnement

13. La seizième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement s'est tenue à New York le 21 septembre 2010, au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. La réunion était accueillie par le Département des affaires économiques et sociales et coprésidée par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, et M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Un grand nombre de hauts fonctionnaires des Nations Unies ayant des responsabilités dans le domaine de l'environnement ont participé à la réunion.

14. Le Groupe de gestion de l'environnement mène ses travaux par le biais de réunions techniques organisées par ses divers groupes de gestion des questions, établis pour une période de temps limitée dans le but de traiter une question déterminée. Les travaux sont énoncés dans un plan de travail biennal. Un rapport annuel, distribué à l'avance aux membres du Groupe pour observations, est présenté par le Directeur exécutif au Conseil d'administration du PNUE. Le rapport sur les activités du Groupe en 2009 figure dans le document UNEP/GCSS.XI/3.

15. Par sa décision SS.XI/3, le Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif sur l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et salué les progrès accomplis par le Groupe au regard de la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les États membres à suivre le programme d'action en matière d'environnement. Il a également encouragé le Groupe à poursuivre sa coopération, notamment en travaillant avec le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires pour améliorer :

- a) La promotion des pratiques de gestion durable au sein du système des Nations Unies, notamment en progressant vers la neutralité climatique et l'adoption de pratiques d'achat responsables;
- b) La coopération dans la programmation des activités environnementales au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la biodiversité, de la dégradation des sols et de l'économie verte;
- c) La cohérence dans la prise en compte systématique des considérations environnementales dans les activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays.

16. Le rapport du Directeur exécutif sur les travaux du Groupe en 2010, tel que revu par les membres du Groupe, est reproduit dans son intégralité dans l'annexe du présent document. De plus amples informations sur les travaux du Groupe sont affichées sur le Site Internet du Groupe à l'adresse suivante : www.unemg.org. Il convient d'accorder une attention particulière aux résultats suivants :

- a) La préparation du premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du système des Nations Unies, présenté à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, dans le rapport intitulé « Moving towards a climate-neutral UN ». Le rapport comprend les inventaires de 49 organisations du système des Nations Unies et examine les efforts entrepris à ce jour par ces organisations en vue de réduire leurs émissions. Un système amélioré de communication en ligne des inventaires des émissions de gaz à effet de serre a été mis au point. Le Groupe a élaboré des directives sur des questions telles que le voyage durable, les bâtiments et les bureaux respectueux de l'environnement, les bâtiments économes en énergie, le travail à distance et les achats responsables, ainsi qu'un guide synthétique sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les organismes des Nations Unies (Voir www.greeningtheblue.org);
- b) La préparation d'un rapport intitulé « Advancing the biodiversity agenda – a UN system-wide contribution », comprenant une déclaration des chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe de gestion de l'environnement, qui a été présentée à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en octobre 2010. Le rapport repose sur les contributions de 27 organismes des Nations Unies. Dans leur déclaration, les chefs de secrétariat réaffirment leur conviction que la protection et l'amélioration du bien-être de l'homme représentent un impératif commun à l'ensemble du système des Nations Unies et que les efforts de protection de la diversité biologique contribuent à la préservation du bien-être humain. Ils déclarent également leur engagement à poursuivre les efforts de coopération sous les auspices du Groupe de

gestion de l'environnement afin de mettre en évidence les mérites d'une approche multisectorielle de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme international en matière de protection de la biodiversité;

c) Les travaux en cours concernant l'élaboration par 16 organismes de l'ONU d'un rapport sur les zones arides qui devrait être achevé en 2011. Le rapport repose sur l'idée qu'à l'époque contemporaine les zones arides situées dans les pays pauvres ont le plus souvent été ce que les auteurs appellent des « déserts d'investissement », où les problèmes d'environnement tels que l'aridité et la variabilité climatique ont été aggravés par un sous-investissement chronique. Ce problème ne s'est pas posé dans les zones arides situées dans des pays plus riches, où des niveaux d'investissement élevés et soutenus ont permis d'accroître la productivité et les revenus. Le développement économique continu fournit le meilleur appui à la gestion des risques (conséquences économiques de la variabilité de l'environnement), en tirant parti des opportunités qui se présentent et en s'adaptant aux effets néfastes pouvant découler des changements climatiques;

d) Les travaux en cours concernant l'élaboration par 32 organismes des Nations Unies d'un rapport sur l'économie verte qui devrait être achevé en 2011. Le rapport en préparation s'efforce d'éclaircir les concepts liés à la notion d'économie verte, propose une vision et des objectifs communs, évalue l'expérience acquise par les membres du Groupe de gestion de l'environnement dans le domaine du passage à une économie verte, dégage les questions de politique essentielles, identifie les opportunités et les risques, examine les questions dans une perspective multisectorielle et recense les domaines sur lesquels porteront les futurs travaux et partenariats. Le rapport expliquera comment certains organismes des Nations Unies peuvent aider les pays à faire face à un problème et aux défis qui y sont associés;

e) La réponse donnée à l'invitation faite par le Conseil d'administration du PNUE au Groupe de la gestion de l'environnement en vue de sa contribution aux travaux du Groupe consultatif de ministres ou hauts représentants sur la gouvernance internationale de l'environnement. Les membres du Groupe de gestion de l'environnement ont fourni, à titre personnel, des observations sur les projets de documents établis à l'intention des réunions du Groupe consultatif. Ils ont également participé aux réunions du Groupe consultatif qui se sont tenues à Nairobi en juillet 2010 et à Helsinki en novembre 2010. Le Directeur exécutif du PNUE a préparé, en étroite coopération avec les membres du Groupe de gestion de l'environnement, un projet de note intitulée « Environment in the UN system »;

f) Un processus consultatif sur les garanties environnementales et sociales, qui a évalué les cadres conceptuels susceptibles de déboucher sur une approche équilibrée des questions recouvrant des aspects environnementaux et sociaux et de favoriser la souplesse et la responsabilisation. Un de ces cadres repose sur les bonnes pratiques au niveau international et relie les principes moraux communs et les procédures universelles à la prise de décision et aux orientations techniques au niveau de chaque institution. Un diagramme décrivant le cadre conceptuel est affiché sur le site Internet du Groupe de gestion de l'environnement à l'adresse suivante : www.unemg.org.

Annexe

Rapport du Groupe de gestion de l'environnement

1. Par sa décision SS.XI/3 du 26 février 2010, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a examiné le rapport du Directeur exécutif sur les travaux du Groupe de gestion de l'environnement et salué les progrès accomplis par le Groupe au regard de la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les États membres à suivre le programme d'action en matière d'environnement. Il encourage le Groupe à poursuivre sa coopération, notamment en travaillant avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et ses organes subsidiaires pour améliorer les travaux en cours.
2. La seizième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement s'est tenue à New York le 21 septembre 2010, au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. La réunion était accueillie par le Département des affaires économiques et sociales et coprésidée par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, et M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. De nombreux membres du Groupe ont noté, comme les coprésidents, le nouvel esprit de coopération dans le Groupe ainsi que la contribution de ses travaux au système des Nations Unies.
3. Le présent rapport décrit les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan de travail du Groupe. Le plan de travail est mis en oeuvre par le biais des groupes de gestion des questions, établis pour une période de temps limitée, et des processus consultatifs qui y sont liés. Le rapport examine également les décisions récemment adoptées par le Groupe de hauts fonctionnaires, notamment l'approbation du plan de travail pour 2011–2012.³ Le présent rapport suit l'ordre des résultats à produire énoncés dans le plan de travail, à savoir : une plus grande cohérence dans la programmation des activités de protection de l'environnement dans le système des Nations Unies, notamment par l'intégration des préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels; l'amélioration de la viabilité des politiques, des pratiques de gestion et des opérations au sein du système des Nations Unies; et le renforcement de la coopération dans la définition d'un programme d'action commun, l'exécution d'initiatives conjointes et l'établissement des rapports d'activité.

A. Plus grande cohérence dans la programmation des activités de protection de l'environnement dans le système des Nations Unies, notamment par l'intégration des préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels

4. Par sa décision SS.XI/3, Le Conseil d'administration du PNUE a encouragé le Groupe de gestion de l'environnement à poursuivre la coopération dans la programmation des activités environnementales au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la biodiversité, de la dégradation des sols et de l'économie verte, notamment en soutenant l'application des plans stratégiques de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,⁴ et de la Convention sur la diversité biologique, y compris les objectifs chiffrés pour la biodiversité après 2010, et en déterminant comment le système des Nations Unies pourrait aider de façon plus cohérente les pays à passer à une économie verte.
5. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires ont estimé que le système des Nations Unies devrait apporter des contributions de fond à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment par l'intermédiaire du Groupe, en veillant à coordonner les efforts. Ils ont jugé à cet égard que les travaux du Groupe sur l'économie verte étaient une initiative prometteuse et ont souligné le rôle essentiel que pouvait jouer le Groupe dans la mobilisation des compétences et des capacités des différents organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement pour appuyer l'élaboration d'un programme d'action (en amont), la mise en oeuvre et l'établissement de rapports (en aval) dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.
6. De l'avis des hauts fonctionnaires, le Groupe devrait continuer d'aborder les questions essentielles du programme intergouvernemental dans le domaine de l'environnement en travaillant dans le cadre de délais précis et en suivant une approche axée sur les résultats. Le Groupe joue un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des compétences globales et du potentiel qui existent au

³ Voir le rapport de la seizième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement, disponible sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante : www.unemg.org.

⁴ ICCD/COP(8)/16/Add.1.

sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement : ses travaux thématiques font partie de la gamme d'activités environnementales de très large portée entreprises au sein du système des Nations Unies.

1. Coopération sur la contribution au programme sur la diversité biologique

a) Rapport d'activité

7. En 2010, proclamée Année internationale de la biodiversité par l'Assemblée générale, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention et la réalisation des objectifs sur la biodiversité à l'horizon 2010. Au vu de cet examen, les Parties ont entrepris une révision extensive du plan stratégique et des objectifs en matière de biodiversité.

8. À la fin de l'année 2008, le Président de la Conférence des Parties à la Convention, le Secrétaire exécutif de la Convention et le Directeur exécutif du PNUE, en sa qualité de Président du Groupe de gestion de l'environnement, ont invité le Groupe à contribuer à l'examen des progrès accomplis. À l'issue de discussions avec les membres du Groupe, il a été décidé de lancer un processus tourné vers l'avenir et de solliciter la contribution du système des Nations Unies au programme sur la diversité biologique après 2010. Il était entendu que cette initiative serait harmonisée avec le processus d'élaboration du plan stratégique et de définition des objectifs et qu'elle servirait à garantir qu'il soit dûment tenu compte, au cours de ce processus, de l'interaction entre les politiques et la biodiversité dans divers secteurs du système des Nations Unies.

9. Un groupe de gestion des questions et une équipe de rédaction, accueillis respectivement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), se sont réunis en 2009. Un projet de rapport préliminaire a été présenté en tant que document d'information à l'Organe subsidiaire de la Convention sur la diversité biologique chargé de fournir des vis scientifiques, techniques et technologiques, à sa quatorzième réunion, et au Groupe de travail à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, à sa troisième réunion tenue en mai 2010. Le rapport, comprenant une déclaration des chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe, a été achevé lors d'une réunion virtuelle du groupe de gestion des questions, qui s'est tenue en juillet 2010, puis a été soumis à l'approbation des chefs d'organisation par une note du Président en date du 10 septembre 2010. Le rapport intitulé « Advancing the biodiversity agenda – a UN system-wide contribution », incluant les contributions de 27 organismes de l'ONU, a été présenté à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue en octobre 2010 (le rapport est affiché sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante : www.unemg.org).

10. Le rapport s'efforce d'expliquer pourquoi la diversité biologique est un élément essentiel à certains secteurs politiques particuliers et comment ces secteurs peuvent contribuer au maintien de la biodiversité et des services écosystémiques. Dans leur déclaration, les chefs de secrétariat ont exprimé leur conviction que la protection et l'amélioration du bien-être de l'homme, dans la mesure où il est lié à la santé, aux besoins matériels, aux relations sociales et à la sécurité, représentent un impératif commun à l'ensemble du système des Nations Unies et que les efforts de protection de la diversité biologique contribuent à la préservation du bien-être humain. Ils ont également reconnu qu'il était indispensable d'intégrer les considérations liées à la biodiversité dans les politiques et stratégies sectorielles et qu'il importait d'accorder une attention particulière à ces questions au vu de la tendance à l'isolation ou au cloisonnement des institutions dans des sociétés sectorisées, de l'échec des marchés à internaliser la valeur des services écosystémiques et des difficiles compromis à établir entre les divers intérêts et préoccupations qui existent au sein de la société.

11. Dans cette déclaration, les chefs de secrétariat s'engagent à recenser les possibilités de coopération aux fins de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs politiques relevant de leur organisation. Les chefs de secrétariat s'engagent également à poursuivre les efforts de coopération sous les auspices du Groupe de gestion de l'environnement afin de mettre en évidence les mérites d'une approche multisectorielle de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme international en matière de protection de la biodiversité.

12. La déclaration stipule ainsi que des opportunités existent pour intégrer de façon plus efficace les questions liées à la biodiversité et que les institutions publiques, comme l'Organisation des Nations Unies, peuvent élaborer un cadre favorisant l'implication du secteur privé, des ménages et des particuliers. Les fondements d'un nouveau paradigme multisectoriel pour la coopération sont esquissés dans le rapport. Le rapport doit toutefois être considéré, non pas comme la fin d'un processus, mais comme une étape dans l'initiative sans précédent entreprise par les organismes du système des Nations

Unies pour conjuguer leurs efforts à l'appui de la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique, conformément à l'initiative « Unis dans l'action ».

b) Orientations sur les travaux futurs

13. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement ont décidé de prolonger de deux ans le mandat du groupe de travail sur la diversité biologique pour mettre en œuvre la composante relative à la biodiversité du plan de travail du Groupe pour 2011-2012, en particulier :

a) Donner suite aux conclusions du rapport « Advancing the biodiversity agenda – a UN system-wide contribution » et à la déclaration des chefs de secrétariat des organisations membres du Groupe;

b) Répondre à toute demande formulée par l'Assemblée générale à sa réunion de haut niveau à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité et par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion, ou soulevée au cours des activités préparatoires en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

14. Comme suite à la seizième réunion des hauts fonctionnaires, la déclaration des chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe de gestion de l'environnement a été présentée à l'Assemblée générale à l'occasion de sa réunion de haut niveau à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité, qui s'est tenue le 22 septembre 2010. Le rapport a par la suite été soumis, pour information, à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et officiellement présenté le 28 octobre 2010 lors d'une manifestation parallèle organisée au cours du segment préparatoire de cette réunion. Dans ses décisions, la Conférence des Parties a salué à trois reprises le rapport et, de façon générale, la contribution du Groupe, et l'a invité à poursuivre ses efforts en vue de donner suite à ces décisions.⁵

2. Coopération sur les questions concernant les terres

a) Rapport d'activité

15. À leur quinzième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe ont créé un groupe de gestion des questions concernant les terres, établi pour une période de deux ans et composé de 15 membres d'organismes de l'ONU et de quelques experts. Le groupe a été chargé de faire des propositions concernant la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal de la Convention sur la lutte contre la désertification. Outre ces propositions, les travaux du groupe comprenaient la préparation d'un rapport sur les zones arides proposant une réponse rapide à l'échelle du système des Nations Unies et des options favorisant une approche cohérente du problème des sols au sein des Nations Unies.

16. Le 30 septembre 2009, au cours de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, à Buenos Aires, une manifestation parallèle a été organisée pour exposer en détail la décision du Groupe de gestion de l'environnement aux États membres et solliciter leurs orientations et leur appui aux travaux du groupe de gestion des questions concernant les terres. Par la suite, le groupe a tenu une réunion en 2009, accueillie par la Convention sur la lutte contre la désertification et a poursuivi la préparation de son rapport par voie électronique. L'équipe de rédaction du Groupe de gestion de l'environnement procède actuellement à l'examen final d'un projet de rapport, provisoirement intitulé « Global drylands: a UN response », en vue de sa présentation à la deuxième réunion du Groupe, pour observations et approbation.

17. Le rapport n'a aucune valeur prescriptive. Il repose sur la science, les connaissances et l'expérience des organisations membres et s'intéresse aux aspects positifs des zones arides – sur les plans économique, social, institutionnel et écologique. Il met en relief l'importance des zones arides du monde au regard de certaines questions essentielles du programme mondial, telles que les changements climatiques, la sécurité alimentaire et les établissements humains, ainsi que les mesures pouvant être prises. Le rapport repose sur l'idée qu'à l'époque contemporaine les zones arides situées dans les pays pauvres ont le plus souvent été ce que les auteurs appellent des « déserts d'investissement », où les problèmes d'environnement tels que l'aridité et la variabilité climatique ont été aggravées par un sous-investissement chronique. Ce problème ne s'est pas posé dans les zones arides situées dans des pays plus riches, où des niveaux d'investissement élevés et soutenus ont permis d'accroître la productivité et les revenus. Le développement économique continu fournit le meilleur

⁵ Décision X/2 relative au Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique pour la période 2011–2020; décision X/20 relative à la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales et initiatives; et décision X/8 relative à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011-2020.

appui à la gestion des risques (conséquences économiques de la variabilité de l'environnement), en tirant parti des opportunités qui se présentent et en s'adaptant aux effets néfastes pouvant découler des changements climatiques. Les technologies pour effectuer cette transition sont disponibles et il importe maintenant d'identifier et de surmonter les obstacles à la recapitalisation des zones arides dans les pays pauvres. Le système des Nations Unies peut servir de catalyseur pour atteindre cet objectif. Le rapport énonce une vision commune et un programme d'activités à l'échelle du système en matière de gestion des zones arides, qui adoptent une approche positive des changements climatiques et de la sécurité alimentaire et mettent l'accent sur la mise en valeur des zones arides et l'investissement en leur faveur.

b) Orientations sur les travaux futurs

18. La décision 2 relative aux travaux menés par le groupe de gestion des questions concernant les terres, adoptée par les hauts fonctionnaires à leur seizième réunion, salue les progrès accomplis par le groupe et demande que le rapport sur les zones arides soit distribué à l'ensemble des membres du Groupe de gestion de l'environnement, pour approbation. Le groupe de gestion des questions concernant les terres est également prié de poursuivre ses efforts en vue de préparer un programme d'action commun aux organismes de l'ONU sur la question des zones arides et d'explorer les moyens d'établir un lien avec les autres questions touchant à la gestion des terres en s'appuyant sur le conclusions du rapport élaboré par le groupe.

19. Le rapport du groupe de gestion des questions concernant les terres et une déclaration sur les terres des chefs de secrétariat des organismes membres du Groupe de gestion de l'environnement sont en cours de finalisation. Le groupe s'emploie également à concevoir les mesures adéquates pour donner suite à la décision adoptée par les hauts fonctionnaires à leur seizième réunion. Dans la deuxième année de son mandat, le groupe préparera une feuille de route et un programme d'action commun, et rendra compte des résultats définitifs de ses travaux à la dix-septième réunion des hauts fonctionnaires, qui se tiendra en 2011. Le rapport devrait être officiellement présenté à l'occasion de la neuvième réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la deuxième réunion du Comité de la science et de la technologie, qui se tiendra à Bonn (Allemagne) en février 2011.

3. Coopération sur l'économie verte

a) Rapport d'activité

20. À leur quinzième réunion, en septembre 2009, les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement ont décidé de déterminer comment le système des Nations Unies pourrait aider de façon plus cohérente les pays à passer à une économie verte, de s'efforcer d'émettre des messages communs et cohérents pour favoriser le passage à l'économie verte, et de préciser le mandat, la procédure, le budget et le calendrier d'un groupe de gestion des questions portant sur ce thème. Le mandat de ce groupe a par la suite été élaboré par les membres du Groupe de gestion de l'environnement avec l'appui du Secrétariat.⁶

21. La première réunion du groupe de gestion des questions concernant l'économie verte, organisée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en mars 2010, a permis de faire le point sur les activités passées et prévues au sein du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour favoriser une économie verte et dégager les complémentarités possibles avec les processus intergouvernementaux et interorganisations existants. La réunion a également été l'occasion de se pencher et de chercher un accord sur les concepts clés de l'économie verte et d'engager des discussions préliminaires sur la préparation du rapport sollicité dans le mandat du groupe, qui stipule que le rapport devra fournir une analyse interorganisations ciblée et tournée vers l'avenir sur le système des Nations Unies et l'économie verte qui permette de dégager où et comment les compétences des différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies peuvent aider les pays à passer à une économie à faible émission de carbone.

22. À l'issue des deux réunions suivantes, qui se sont tenues par téléconférence, le plan d'un projet de rapport préliminaire a été encore amélioré et la version la plus récente, qui constitue la contribution aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, figure en appendice au présent rapport. Quelques 32 organisations collaborent à l'élaboration de ce plan en y apportant leur expertise et leur expérience.

23. Le rapport du groupe de gestion des questions concernant l'économie verte soulignera les questions de politique essentielles et précisera la façon dont les organismes des Nations Unies peuvent aider les pays à faire face à ces questions. Le rapport éclaircira les concepts liés à la notion d'économie verte, proposera une vision et des objectifs communs, évaluera l'expérience acquise par les membres

⁶ Le mandat peut être consulté à l'adresse suivante : www.unemg.org/greeneconomy.

du Groupe de gestion de l'environnement dans le domaine de la transition vers une économie verte, dégagera les questions de politique essentielles, identifiera les possibilités et les risques, examinera la question dans une perspective multisectorielle et recensera les domaines sur lesquels porteront les futurs travaux et partenariats. Le rapport complètera les rapports existants ou en cours de réalisation, tels que le rapport sur l'économie verte préparé par le PNUE, comme indiqué plus haut.

b) Orientations sur les travaux futurs

24. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement ont souligné que le groupe devait s'efforcer de produire un rapport de grande qualité sur l'économie verte, qui serait utile au système des Nations Unies et aux États membres, en particulier dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012. Le Groupe rassemble les compétences de l'ensemble des organismes des Nations Unies et est bien placé pour aider les gouvernements à explorer la notion d'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

25. Certains membres du Groupe ont souligné que l'économie verte n'était pas une notion figée et devait être abordée selon une approche souple et progressive. À leurs yeux, le passage à une économie verte pourrait même permettre de réduire la fracture Nord-Sud. Aucun pays n'a, à ce jour, réussi à mettre en place une économie verte à tous les niveaux, mais beaucoup ont intégré les questions d'environnement dans leur économie. L'attention s'est portée sur les initiatives réussies, telles que l'initiative de grande portée sur le plomb, qualifiée de « révolution silencieuse », qui a sauvé des millions de vie, a contribué au bien-être de l'homme, a créé des emplois verts et a amélioré la santé. Des liens pourraient être tissés avec plusieurs autres initiatives, notamment pour quantifier les bienfaits de l'économie verte sur la santé. De l'avis des hauts fonctionnaires, il fallait à l'avenir s'efforcer de déterminer les caractéristiques de l'économie verte comme, par exemple, l'efficacité de la gestion, la faible émission de carbone et la création d'emplois verts, et d'analyser les avantages, les coûts et les risques associés à ces caractéristiques.

26. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires ont salué les progrès accomplis par le groupe de gestion des questions concernant l'économie verte et lui ont demandé de présenter aux participants à la première réunion intersessions en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra les 10 et 11 janvier 2011, un rapport d'activité, par ailleurs affiché sur le site Internet du Groupe de gestion de l'environnement, et de distribuer le projet de rapport final à tous les membres du Groupe de gestion de l'environnement pour qu'ils puissent l'examiner avant la deuxième réunion intersessions, qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2011. Le plan du rapport figure dans l'appendice au présent document et peut être consulté sur le site Internet du Groupe de gestion de l'environnement à l'adresse suivante : www.unemg.org.

4. Consultations sur la gouvernance internationale de l'environnement

a) Rapport d'activité

27. À sa onzième session extraordinaire, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 24 au 26 février 2010, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a formé un groupe consultatif, représentatif sur le plan régional, composé de ministres ou représentants de haut niveau qu'il a chargé d'examiner la réforme plus vaste de la gouvernance internationale de l'environnement. Le Conseil a décidé que le Groupe comprendrait également des représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies compétents, lesquels auront été désignés par l'entremise du Groupe de gestion de l'environnement. Le Président du Groupe de gestion de l'environnement a prié les membres du Groupe de coopérer pour nommer le haut représentant de leur organisation. Quatorze institutions ont présenté un candidat.

28. Le Conseil d'administration a également demandé au Directeur exécutif du PNUE, en qualité de Président du Groupe de gestion de l'environnement, d'inviter le système des Nations Unies à fournir des contributions au Groupe, y compris en déterminant les lacunes, les besoins et les considérations concernant la façon dont le système parvient aujourd'hui à réaliser ses objectifs et fonctions en matière de gouvernance internationale de l'environnement. Les membres ont été priés de fournir des contributions et de formuler des observations sur un avant-projet de note d'information relative à l'environnement au sein du système des Nations Unies. Cet avant-projet avait été préparé suite à la demande émanant de plusieurs gouvernements en vue d'obtenir une vue d'ensemble des activités dans le domaine de l'environnement à l'échelle du système, étant entendu qu'il serait ensuite examiné par les membres du Groupe de gestion de l'environnement. Les membres du Groupe ont également été invités à présenter des données sur les flux financiers liés à la gouvernance internationale de l'environnement.

29. Une réunion consultative sur la question a eu lieu au cours de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue du 17 au 19 mai 2010 à New York. Grâce à leur étroite collaboration, les participants ont apporté des révisions majeures à la note d'information sur l'environnement dans le système des Nations Unies, ultérieurement présentée à la première réunion du Groupe consultatif de ministres ou représentants de haut niveau, qui s'est tenue à Nairobi du 7 au 9 juillet 2010. Au cours de cette réunion, les membres du Groupe de gestion de l'environnement ont fait part de leurs observations sur la série d'options en faveur d'une réforme plus vaste qui était soumise au Groupe consultatif.

b) Orientations sur les travaux futurs

30. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires se sont félicités de l'occasion offerte aux organismes membres du Groupe de contribuer au rapport du PNUE sur l'environnement dans le système des Nations Unies et aux travaux du Groupe consultatif de ministres ou représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement. Le rapport, soumis à quatre cycles de révision par le Groupe de gestion de l'environnement, est disponible sur le site Internet du Groupe. Il fournit des informations factuelles sur la démarche du système des Nations Unies face aux questions environnementales. L'idée de préparer un rapport plus court sur l'environnement dans le système des Nations Unies a également été envisagée, mais rien n'a été décidé à ce sujet, faute d'accord sur le contenu et l'objectif du rapport.

31. Les hauts fonctionnaires ont noté que les débats en cours sur la gouvernance internationale de l'environnement pouvaient avoir des incidences sur tous les organismes membres du Groupe et qu'il était donc important de faciliter la participation des organismes des Nations Unies et de leurs organes directeurs à tous les stades de la réforme. Tout en remerciant le Conseil d'administration d'avoir invité le Groupe à contribuer au processus de réforme, les membres ont généralement estimé qu'il était préférable d'attendre que des demandes d'information spécifiques émanent du processus intergouvernemental avant de s'engager dans une action collective.

B. Amélioration de la viabilité des politiques, des pratiques de gestion et des opérations au sein du système des Nations Unies

32. Le Groupe a largement contribué aux efforts fournis en vue d'encourager l'adoption d'approches durables des politiques, des pratiques de gestion et des opérations au sein du système des Nations Unies, s'agissant notamment de la mise en œuvre de la stratégie pour la neutralité climatique de l'ONU. Les travaux menés sous les auspices du Groupe se sont efforcés de quantifier, et de réduire, l'empreinte carbone des opérations internes et d'introduire des méthodes de gestion durable dans le système des Nations Unies, tout en favorisant le partage des outils et des leçons apprises avec les organisations externes à l'ONU.

33. À leur seizième réunion, tenue en septembre 2010, les hauts fonctionnaires ont déclaré que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 serait l'occasion de montrer comment les Nations Unies peuvent appliquer les normes convenues au plan international énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement et poursuivre d'autres objectifs, cibles et normes convenus au plan international. De l'avis de certains hauts fonctionnaires, les mesures destinées à l'application interne de ces normes pourraient induire des coûts élevés.

34. Les vues des États membres sur ces questions ont été saluées comme encourageant les pratiques responsables en matière d'achat au sein du système des Nations Unies. Comme l'ont constaté les hauts fonctionnaires, les Nations Unies ont démontré qu'il était possible d'appliquer des mesures durables qui, en outre, amélioreraient l'avantage comparatif des fournisseurs des pays en développement. Ils ont cité, à titre d'exemple, le recours à des entrepreneurs locaux lors de la construction de nouveaux bâtiments de bureaux écologiques à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

35. En général, les hauts fonctionnaires ont estimé qu'il était préférable de promouvoir les pratiques durables au sein des Nations Unies en suivant une approche structurée, coopérative et souple, tant au niveau de l'application que des délais, qui exigera l'apport des ressources nécessaires de la part de chaque organisation membre du Groupe de gestion de l'environnement. Il a été reconnu que les travaux en cours sur les garanties environnementales et sociales formaient la base des efforts visant à faire progresser le programme en faveur de la viabilité interne de l'ONU, au niveau des politiques, des opérations et de l'administration.

36. Ces travaux ont été examinés par le Corps commun d'inspection, comme énoncé dans son rapport JIU/REP/2010/1, ainsi que par le Bureau des services de contrôle interne, comme indiqué dans son rapport IED 09-002. Les deux organismes ont reconnu l'importance de ces efforts pour l'efficacité et la crédibilité du système des Nations Unies et ont salué les progrès accomplis dans ce domaine avec l'appui du Groupe de gestion de l'environnement. Ils ont également fait des recommandations à

l'Assemblée générale, au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur les moyens de soutenir plus avant et de renforcer ces efforts.

1. Consultations sur les garanties environnementales et sociales au sein du système des Nations Unies

a) Rapport d'activité

37. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement ont demandé au Président du Groupe de préparer, en consultation avec les membres du Groupe, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion, un rapport sur les options possibles de mise en place d'une approche des garanties environnementales et sociales à l'échelle du système, en s'appuyant sur un examen des politiques et des directives existantes, et de soumettre ce rapport à l'examen du Groupe.

38. Le secrétariat du groupe a invité ses membres à faciliter un processus consultatif en définissant les modalités de ce processus, en consultant les organismes membres et en préparant une étude documentaire sur l'application des garanties environnementales et sociales dans le système des Nations Unies. Le 24 juin 2010, la Banque mondiale a accueilli un atelier sur les garanties qui s'est penché sur les opportunités et les problèmes liés aux garanties environnementales et sociales au sein du système des Nations Unies. Les participants ont approuvé la préparation d'une approche commune des garanties au sein des Nations Unies et la création d'un groupe de rédaction à cet effet.

39. Plusieurs instruments normatifs ont été élaborés afin d'améliorer la performance environnementale et sociale. On notera entre autres les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes dits de l'Équateur, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres accords internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. D'autres accords internationaux encouragent la coopération et la coordination, notamment les conclusions de la réunion plénière de haut niveau tenue en 2005 au cours de la soixantième Assemblée générale, l'Initiative « Unis dans l'action » et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

40. Dans une période où les législations sur l'évaluation de l'impact environnemental et social se multiplient aux niveaux national et international, dans les pays développés et dans les pays en développement, il incombe aux Nations Unies de suivre une approche plus transparente et systématique de ses procédures de gestion environnementale et sociale. Dans un rapport récent sur le profil environnemental des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2010/1), le Corps commun d'inspection a souligné qu'il n'y avait pas de stratégie institutionnelle unique en faveur de l'application des normes environnementales et sociales par l'ensemble des organismes des Nations Unies. Les principaux obstacles recensés sont le nombre excessif de directives et de cadres contradictoires; l'insuffisance des incitations et des mesures de contrôle interne; et l'absence de leadership et d'engagement institutionnel.

41. Les participants au premier atelier consultatif organisé sous les auspices du Groupe de gestion de l'environnement ont décidé que le cadre commun à l'échelle du système pour les garanties environnementales et sociales permettrait de :

a) Dégager une série de principes ciblés et cohérents et assigner aux initiatives appuyées par les Nations Unies des objectifs minimaux à atteindre, avec assez de souplesse pour tenir compte des différents problèmes opérationnels;

b) Renforcer les incitations au sein des organisations en vue de développer les capacités et les compétences nécessaires pour appliquer les garanties et améliorer de la sorte la performance environnementale et sociale;

c) Fournir au personnel de l'ONU et aux partenaires nationaux des points de référence identiques et une terminologie commune de façon à réduire le nombre et la complexité des procédures employées par les différentes institutions au niveau national;

d) Renforcer les procédures de suivi et d'évaluation et permettre aux organisations participant au système de partager les connaissances, d'apprendre ensemble et d'améliorer leurs compétences de façon systématique;

e) Démontrer aux donateurs et aux autres parties prenantes que les Nations Unies suivent une approche crédible, transparente et cohérente, tirent parti des bonnes pratiques internationales et améliorent la capacité de l'Organisation de fournir des ressources aux pays.

42. Les participants ont également recensé un certain nombre de questions auxquelles il faudrait répondre lors de l'élaboration d'une approche commune des garanties environnementales et sociales, notamment :

- a) *Comment choisir et structurer les normes applicables aux garanties communes* : les travaux menés dans les divers secteurs de l'ONU sont susceptibles de causer toute une série d'effets environnementaux et sociaux néfastes. Le système de garanties commun devra reposer sur la gestion des risques de façon à déceler les dommages possibles et dépister toute opportunité qui pourrait être créée;
- b) *Comment élaborer une terminologie standard* : on observe des différences radicales dans l'emploi de termes de base. La notion d'évaluation, par exemple, est considérée comme un principe dans les Principes dits d'Équateur, comme une norme par la Société financière internationale et comme une politique par la Banque mondiale;
- c) *Comment assurer l'application cohérente des garanties* : les informations dispersées et les indications dont on dispose laissent apparaître que la façon dont sont utilisées les garanties varie énormément. Pour être efficaces, les garanties exigent un engagement ferme et permanent des institutions concernées pour soutenir et surveiller la mise en œuvre et, lorsque de besoin, appliquer des mesures correctives. Le respect, l'établissement de rapports, la formation et les mesures d'apprentissage sont des éléments essentiels. Il convient toutefois de déterminer les éléments communs à l'ensemble du système des Nations Unies et ceux qui ne sont applicables qu'à certaines organisations;
- d) *Comment utiliser les systèmes nationaux* : dans l'esprit de la Déclaration de Paris, l'approche commune devrait définir quand et comment il convient d'employer les procédures et normes de sélection et d'évaluation nationales plutôt que les garanties convenues au sein du système des Nations Unies. Bien que l'adaptation des procédures aux situations nationales soit un principe établi de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les États membres, un excès de souplesse pourrait entraîner des difficultés au niveau de la responsabilisation, du rendement et de l'opinion publique;
- e) *Comment assurer un dynamisme et une volonté politique ferme* : les efforts coordonnés pour adopter et appliquer les garanties environnementales et sociales nécessiteront l'approbation de toutes les organisations participantes et une étroite communication entre ces dernières et leurs organes directeurs.

43. L'équipe de rédaction sur les garanties environnementales et sociales a étudié divers cadres conceptuels susceptibles de déboucher sur une approche équilibrée des difficultés liées à la nature transversale des questions environnementales et sociales et de favoriser la souplesse et la responsabilisation. Un de ces cadres repose sur les bonnes pratiques au niveau international et relie les principes moraux communs et les procédures universelles à la prise de décision et aux orientations techniques au niveau de chaque institution. Un diagramme décrivant le cadre conceptuel est affiché sur le site Internet du Groupe de gestion de l'environnement à l'adresse suivante : www.unemg.org. Il conviendra ensuite d'achever l'analyse des lacunes en vue de valider et perfectionner le cadre conceptuel sur les garanties. L'objectif est d'identifier les principes communs, les procédures normalisées et les orientations techniques qui pourraient servir à l'élaboration du cadre.

b) Orientations sur les travaux futurs

44. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement se sont félicités des progrès réalisés par le Président du Groupe lors des consultations sur les options possibles en vue de l'adoption d'une approche commune des garanties environnementales et sociales à l'échelle du système. Ils ont noté que les travaux sur la gestion durable au sein des Nations Unies formaient un élément s'inscrivant dans le cadre de l'examen de la viabilité et que cet élément était complété par d'autres considérations liées à la viabilité, telles que celles ayant trait aux politiques et opérations internes à l'ONU. Les consultations sur les garanties pourraient explorer les moyens de présenter à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 une approche systématique et coordonnée aux fins de l'adoption de politiques et pratiques communes à l'ensemble du système des Nations Unies en matière de gestion durable, notamment l'adoption de garanties environnementales et sociales – que l'on pourrait qualifier d'action « pour une ONU durable ». Un membre a fait savoir au Groupe que son organisation avait décidé de procéder, au cours des deux années à venir, à un examen des garanties à la lumière de ses vingt ans d'expérience en la matière.

45. Chaque organisme des Nations Unies devra adapter ses critères et ses normes minimales aux circonstances dans lesquelles il travaille. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires ont insisté sur la souplesse nécessaire dans l'application des procédures et des délais, sachant que les institutions

des Nations Unies travaillent dans des contextes très différents et mènent des activités aussi diverses que le maintien de la paix, l'assistance humanitaire et l'aide au développement, le consentement de prêts ou l'appui à la science et l'élaboration des politiques dans la coopération internationale. Le processus consultatif doit déterminer comment les compétences des membres du Groupe de gestion de l'environnement, portant sur les questions d'environnement, pourraient être complétées par les compétences nécessaires sur l'aspect social des garanties. Pour progresser, les membres du Groupe de l'environnement devront s'investir dans cet effort et assurer le partage des informations concernant leurs priorités et pratiques environnementales et sociales du moment.

46. Face à la complexité de la question dont ils étaient saisis, les hauts fonctionnaires ont demandé au Président de continuer à faciliter le processus consultatif en étroite coopération avec le groupe de gestion des questions concernant la gestion durable de façon à :

- a) Achever le travail de recensement et l'analyse des lacunes, et améliorer le cadre conceptuel des garanties environnementales et sociales;
- b) Dégager les options pour mettre en place une approche cohérente des garanties environnementales et sociales à l'échelle du système, y compris la contribution possible à l'initiative « pour une ONU durable », pour examen par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

2. Approche cohérente de la gestion durable au sein du système des Nations Unies

a) Rapport d'activité

47. Dans sa décision SS.XI/3, le Conseil d'administration du PNUE encourage le Groupe de gestion de l'environnement à poursuivre sa coopération pour améliorer la promotion des pratiques de gestion durable au sein du système des Nations Unies, notamment en progressant vers la neutralité climatique et l'adoption de pratiques d'achats responsables. À cette fin, le Groupe est prié de travailler de concert avec le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires.

48. Le premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre du système des Nations Unies a été présenté à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2009 à Copenhague, dans un rapport intitulé « Moving towards a climate-neutral UN ». Le rapport comprend les inventaires de 49 organisations du système des Nations Unies et examine les efforts entrepris à ce jour par ces organisations en vue de réduire leurs émissions. L'empreinte carbone du système des Nations Unies en 2008 a été estimée à 1,7 million de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. On peut consulter le rapport en ligne à l'adresse suivante : www.greeningtheblue.org/resources/climate-neutrality. Le deuxième rapport annuel qui porte sur les émissions de 2009 doit être publié en février 2011.

49. Un système amélioré a été mis en place pour faciliter la communication des inventaires de gaz à effet de serre par voie électronique. Toutes les organisations représentées au sein du groupe de gestion des questions concernant le développement durable ont entrepris des travaux en vue d'élaborer des stratégies de réduction des émissions précisant les cibles de réduction et les délais pour les différentes activités de réduction des émissions. L'objectif est de parvenir à l'approbation et l'adoption de ces stratégies par les organes directeurs de chacune de ces organisations d'ici à la fin de l'année 2011.

50. Des directives relatives au voyage durable, aux bâtiments et bureaux écologiques, à l'efficacité énergétique des bâtiments, au travail à distance et aux pratiques d'achat responsables, et un guide synthétique sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les organismes des Nations Unies ont été préparés. Un service d'assistance a été mis en place pour aider les organismes à réaliser leur inventaire des émissions de gaz à effet de serre et leur plan de réduction des émissions.

51. Quarante études de cas ont été compilées et affichées sur la plateforme de communication « Greening the Blue » (voir ci-dessous) qui expose les projets mis en place par divers organismes des Nations Unies dans le but de réduire l'empreinte carbone de l'ONU et d'améliorer sa viabilité. S'agissant des projets de construction, il convient de noter plusieurs projets de démonstration à forte connotation écologique, tels que le Plan-cadre d'équipement à New York, la construction du bâtiment écologique « Une ONU » à Hanoi, et les nouveaux bâtiments de bureaux écologiques à l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que la création d'une association nommée « Locations écologiques » qui rassemble des locataires des Nations Unies résidant en dehors du complexe de l'ONU à New York.

52. Les voyages officiels constituent la principale source des émissions de gaz à effet de serre provoquées par les Nations Unies et représentent environ la moitié de l'empreinte carbone de l'Organisation. Un guide pour l'organisation de voyages durables aux Nations Unies a été préparé. Dans le cadre du programme pour une ONU durable, des travaux sont menés avec le Réseau

interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages en vue de réviser les directives concernant les voyages pour y intégrer des considérations liées à la viabilité lorsque de besoin.

53. Les émissions de gaz à effet de serre émanant des bâtiments représentent également une grande partie de l’empreinte carbone de l’ONU du fait de sa présence sur plus de 500 sites dans le monde. La plupart des bâtiments sont utilisés de puis de nombreuses années et ont besoin d’être restaurés pour améliorer leur efficacité énergétique et leur viabilité en général. En mars 2010, le Groupe de travail sur la gestion durable des installations a été créé au sein du Réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations pour se pencher sur certaines de ces questions, avec l’appui du programme pour une ONU durable. Les responsables de la gestion des installations de l’ONU ont toutefois besoin de ressources supplémentaires pour évaluer et entreprendre les travaux de modernisation requis en vue de garantir une amélioration systématique des bâtiments de l’ONU dans le monde.

54. Une nouvelle plateforme de communication commune, nommée « Greening the Blue » (www.greeningtheblue.org), a été établie pour faciliter les communications internes et externes sur la neutralité climatique et la viabilité au sein des Nations Unies. Un projet de guide sur l’achat des compensations d’émissions par les organismes des Nations Unies a été préparé pour fournir des orientations techniques sur ce domaine particulier du secteur des achats ainsi que sur les critères minimaux que les compensations devraient satisfaire. Une recommandation sur la façon de procéder aux compensations d’émissions dans chaque organisme des Nations Unies conformément aux recommandations énoncées dans la Stratégie pour la neutralité climatique de l’ONU a été élaborée à l’intention du Groupe de gestion de l’environnement. Cinq séries de directives en faveur de l’achat responsable de produits et services particuliers, portant sur la technologie de l’information, le nettoyage, les fournitures de bureau, les meubles et les cartouches d’encre, ont été préparés et peuvent être consultés sur le site Internet « Greening the Blue ». Trois autres séries de directives ont été préparées en 2010, sur les véhicules, la restauration et les générateurs. En outre, six ateliers de formation ont été organisés permettant à quelques 120 employés de recevoir une formation aux pratiques d’achats responsables.

55. Le groupe de gestion des questions concernant la gestion durable, en coopération avec le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion durable et avec l’appui du Programme pour une ONU durable, étudie les meilleures pratiques en matière d’achat. Les futurs travaux dans ce domaine porteront sur la documentation d’études de cas pour faciliter les débats de l’Assemblée générale et d’autres organes concernés sur cette question en fournissant des informations factuelles et des chiffres concernant l’achat durable, l’évaluation des pratiques d’achats responsables dans les différents marchés, la sensibilisation au rôle de ces pratiques et aux opportunités qu’elles peuvent créer et les travaux en cours sur la mise au point et l’expérimentation d’outils en faveur de procédures responsables en matière d’achat.

56. Le groupe de gestion des questions a entrepris des travaux visant à élaborer une proposition et une recommandation sur la manière d’aborder les systèmes de gestion durable au sein des Nations Unies en s’appuyant, dans la mesure du possible, sur les progiciels de gestion intégrés pertinents. Le projet de progiciels de gestion intégrés de l’Organisation des Nations Unies, nommé « Umoja », joue un rôle primordial dans ces travaux.⁷ La recommandation devrait être achevée à temps pour être présentée au Groupe de gestion de l’environnement à sa dix-septième réunion, en septembre 2011.

57. Courant 2009, le Bureau des services de contrôle interne a publié son rapport sur la mise en œuvre par le secrétariat du Groupe de gestion de l’environnement de l’engagement pris par le Secrétaire général de rapprocher l’Organisation des Nations Unies de la neutralité climatique (IED-09-002). Le rapport adresse des recommandations spécifiques au PNUE, au secrétariat et au Secrétaire général sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la stratégie pour la neutralité climatique de l’ONU. Début 2010, le Corps commun d’inspection publiait à son tour un rapport sur le profil environnemental des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2010/1), qui énonce 12 recommandations à l’intention de l’Assemblée générale, du Secrétariat et des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Ces deux rapports complètent les efforts actuellement fournis par les Nations Unies, mais soulignent également la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre plus systématique et formel constituant un système intégré de gestion interne de l’environnement. Le groupe de gestion des questions a présenté au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat ses observations sur le rapport du Corps commun d’inspection. À son tour, le secrétariat du Conseil a

7 « Unité » en Kiswahili.

préparé une note du Secrétaire général à l'Assemblée générale exposant ses observations ainsi que celles du Conseil.

b) Orientations sur les travaux futurs

58. À leur seizième réunion, tenue en septembre 2010, les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement se sont félicités des progrès accomplis par le groupe de gestion des questions et de l'attention portée à cette question dans le récent rapport du Corps commun d'inspection sur le profil environnemental des organismes des Nations Unies.

59. Ils ont également salué les informations et les orientations disponibles sur le site Internet « Greening the Blue ». Certains hauts fonctionnaires ont appelé l'attention sur le financement de la stratégie pour la neutralité climatique de l'ONU, alors que d'autres ont fait valoir qu'il fallait accorder la priorité à la réduction plutôt qu'à la compensation des émissions. Les hauts fonctionnaires ont également examiné les options de paiement des compensations d'émissions de gaz à effet de serre en tenant compte du fait que 56 % des émissions des Nations Unies émanent des opérations de maintien de la paix. Ils ont estimé que ces approches devaient tenir compte du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, de la possibilité d'une augmentation des prix du carbone et des divers mandats, politiques existantes et sensibilités politiques des organisations membres. Le cinquième Comité de l'Assemblée générale et le Conseil d'administration du PNUE se sont penchés sur la question de la promotion de pratiques d'achats responsables au sein du système des Nations Unies. Les hauts fonctionnaires sont convenus qu'il convenait de fixer des objectifs, des délais et des règles d'étiquetage souples et ont salué la proposition visant à élaborer un plan stratégique pour la gestion durable au sein des Nations Unies.

60. En raison du caractère continu des travaux menés par le groupe de gestion des questions, le Groupe de gestion de l'environnement a décidé, à sa seizième réunion, de prolonger le mandat du groupe jusqu'à la fin 2012. Compte tenu de la nécessité de pleinement intégrer la gestion durable dans les processus intergouvernementaux et dans les structures de gestion interne et de fonctionnement des organismes des Nations Unies, les hauts fonctionnaires ont demandé au groupe de gestion des questions de préparer, d'ici à septembre 2011, un plan stratégique pour la gestion durable au sein du système des Nations Unies, qui devrait inclure :

a) Les modalités d'établissement d'un processus intégré régulier d'élaboration des inventaires des émissions de gaz à effet de serre et, dans la mesure du possible, d'établissement de rapports sur la viabilité, prévoyant des liens avec les progiciels de gestion intégrés;

b) La coopération pour l'adoption d'une approche commune de la réduction des émissions, par la préparation de plans de réduction des émissions pour les organismes des Nations Unies et la collaboration avec les réseaux interinstitutions pertinents, notamment les réseaux sur les voyages, la gestion des installations, les achats et les technologies de l'information et de la communication, sur les moyens d'appliquer les politiques de gestion dans ce domaine ou de les adapter pour mieux les orienter vers une gestion durable;

c) Les modalités d'application des dispositions de la stratégie pour la neutralité climatique de l'ONU relatives à la compensation des émissions;

d) Les méthodes adéquates pour la tenue à jour des inventaires, l'établissement de rapports, la communication, la formation conjointe, la valorisation des ressources et l'investissement dans les pratiques de gestion durable;

e) La poursuite de l'appui à la promotion de pratiques d'achats responsables et la présentation aux États membres d'informations documentées sur les avantages que présentent ces pratiques;

f) La préparation immédiate d'une stratégie de communication commune sur les achats responsables;

g) La contribution possible à la promotion d'une ONU durable lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

C. Renforcement de la coopération dans la définition d'un programme d'action commun, l'exécution d'initiatives conjointes et l'établissement de rapports d'activité

61. Les hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement ont adopté, à leur quinzième réunion, le premier plan de travail annuel du Groupe pour l'année 2010, puis ont approuvé à leur seizième réunion un plan de travail biennal pour la période 2011-2012. Ils ont décidé d'établir

un plan de travail pour une période de deux ans mais d'y apporter des améliorations chaque année. Cette décision est justifiée par la nécessité de couvrir des activités s'étalant sur une période supérieure à un an.

62. Le plan donne un aperçu des activités à entreprendre et des étapes importantes dans les 24 mois à venir. Ce plan est organisé en fonction des trois principaux résultats à produire, articulés autour des questions de programmation, des questions de gestion et des questions opérationnelles, et de la coopération générale. À leur seizième réunion, les hauts fonctionnaires ont approuvé le plan de travail pour 2011-2012 étant entendu qu'il serait exécuté au moyen des contributions en nature des membres du Groupe et sous réserve que des ressources soient disponibles.⁸ Le secrétariat du Groupe a également été encouragé à poursuivre et, si possible, intensifier le recours aux vidéoconférences, aux téléconférences et aux réunions en ligne.

63. Les hauts fonctionnaires ont également salué l'occasion qui leur était donnée de présenter les travaux du Groupe au Conseil d'administration du PNUE et, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale. Ils ont remercié le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pour les orientations fournies lors de sa onzième session extraordinaire et ont prié le Président de continuer à transmettre les rapports du Groupe au Conseil et d'étudier les moyens de communiquer le rapport intégral également à l'Assemblée générale. Dans sa résolution 58/209 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale avait en effet demandé que les rapports du Groupe de gestion de l'environnement lui soient transmis à sa prochaine session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUE.

⁸ Pour de plus amples informations sur le plan de travail, voir le rapport de la seizième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement, affiché sur le site Internet du Groupe à www.unemg.org.

Appendice

Plan du rapport du groupe de gestion des questions concernant l'économie verte sur l'appui à la transition vers une économie verte

Titre de la section	Institution chef de file	Institutions collaboratrices
Résumé	Secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement	Auteurs principaux de la section
Introduction	Secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement	Membres du Groupe de gestion de l'environnement
Chapitre I : Concepts et institutions		
1. Questions conceptuelles : éléments clés et justification du passage à l'économie verte	Programme des Nations Unies pour l'environnement	Convention sur la diversité biologique, Banque interaméricaine de développement, Organisation internationale du travail, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Département aux affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.
2. Système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods et économie verte	Secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement Banque mondiale	Fonds monétaire international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département aux affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du commerce.
Chapitre II : Politiques et mesures : questions capitales, leçons apprises et rôle du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods		
3. Plan de relance vert	Programme des Nations Unies pour l'environnement	Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale du travail, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Banque mondiale.
4. Stratégies pour une croissance dynamique	Département des affaires économiques et sociales Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement.
5. L'économie verte au service des pauvres	Programme des Nations Unies pour le développement	Convention sur la diversité biologique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale du tourisme.
6. Tarification au prix intégral, subventions et réformes fiscales	Fonds monétaire international	Convention sur la diversité biologique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale du travail, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation de coopération et de développement économiques, Département aux affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale, Organisation

7. Approches réglementaires	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe Organisation mondiale du commerce	mondiale du commerce. Convention sur la diversité biologique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation maritime internationale, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce.
8. Appui à l'innovation et la technologie	Programme des Nations Unies pour l'environnement	Convention sur la diversité biologique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque interaméricaine de développement, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale du travail, Organisation maritime internationale, Union internationale des télécommunications, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation météorologique mondiale, Banque mondiale
9. Dimensions sociales	Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture Organisation internationale du travail	Agence internationale de l'énergie atomique Organisation internationale du travail, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale, Banque mondiale
10. Commerce durable	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Organisation mondiale du commerce	Centre du commerce international, Département des affaires économiques et sociales, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Banque mondiale
Chapitre III : Orientations futures		
11. Indicateurs de progrès, évaluation de la croissance et de la prospérité	Programme des Nations Unies pour l'environnement Banque mondiale	Convention sur la diversité biologique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation de coopération et de développement économiques, Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
12. Investissements en faveur du passage à l'économie verte	Banque mondiale	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque interaméricaine de développement, Fonds monétaire international, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du tourisme
13. Différents niveaux d'action aux Nations Unies	Programme des Nations Unies pour le développement	Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Département des affaires économiques et sociales, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains

14. Conclusions

Secrétariat du Groupe de
gestion de l'environnement

Membres du Groupe de gestion de l'environnement
